INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 6 NOVEMBRE 2023

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue le 6 novembre 2023 à 19h00 au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : M. Alexandre Gagnon, M. Frédéric Lagacé, M. Jean Lachance, M. Luc Blouin, Mme Sandrine Reix et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean Lapointe, maire.

Nancy Clavet, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 6 novembre 2023**

2. **Acceptation du procès-verbal**

   2.1. **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023**

3. **Suivis du procès-verbal**

4. **Autorisation des comptes à payer et des dépenses incompressibles**

5. **Administration générale**

   5.1. **Dépôt des états prévisionnels 2023**
   5.2. **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus**
   5.3. **Audits pour les exercices se terminant les 31 décembre 2023, 2024 et 2025 – Mandat à Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin**
   5.4. **Maire suppléant**
   5.5. **Site Internet – Deuxième paiement**
   5.6. **CPTAQ – Autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricole / 5414, Chemin Royal, lot 6 281 967**
   5.7. **Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt concernant la réfection de la Côte Lafleur**
   5.8. **Emprunt temporaire dans le cadre de la TECQ**
   5.9. **Dépôt d'une demande de financement au programme de subvention d'Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge**

6. **Sécurité publique**

   6.1. **Achat d'équipements pour le service incendie**
   6.2. **Embauche d'un pompier**

7. **Transport routier**

   7.1. **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération – Demande de prolongation au MTQ**
   7.2. **Entente pour la fermeture de route avec le MTQ**
   7.3. **Déneigement – Portion de la Route du Mitan**
   7.4. **Fermeture de la route du Mitan**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution
ou annotation

7.5. Fermeture de la route du Mitan pour la tenue d'une activité en juin 2024

8. Hygiène du milieu

8.1. Achat de polymère – Projet en commun de traitement des boues municipales

9. Aménagement, urbanisme et développement

10. Loisirs et culture

10.1. Fête des bénévoles - Buffet
10.2. Fête des bénévoles – Permis d'alcool
10.3. Achat d'un billet – Souper/concert au profit de l'ABIO
10.4. Chorale du Chœur de l'île – Contribution financière
10.5. Fête de Noël – Achat de cadeaux pour les enfants
10.6. Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme PAFIRSPA

11. Correspondance

12. Varia

12.1. Prime de rendement à la directrice générale
12.2. Mention de remerciement à titre posthume

13. Suivis de dossiers

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-11-202

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance, et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2. Acceptation du procès-verbal

2023-11-203

2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

3. Suivis du procès-verbal

4. Autorisation des comptes à payer et des dépenses incompressibles

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution 2023-11-204

Il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par M. Frédéric Lagacé, et il est résolu :

- **QUE** le paiement des comptes totalisant 232 891.41$ soit autorisé ;
- **QUE** le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

5. Administration générale

2023-11-205

5.1 Dépôt des états prévisionnels des revenus et dépenses au 30 octobre 2023

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'état prévisionnel comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant avec ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice, en date du 30 octobre 2023.

2023-11-206

5.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

La greffière-trésorière confirme avoir reçu des élus une copie du formulaire SM-70 « déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

Par ailleurs, la directrice générale transmettra au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt de la mise à jour des déclarations.

2023-11-207

5.3 Audits pour les exercices se terminant les 31 décembre 2023, 2024 et 2025 – Mandat à Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les auditeurs pour l'exercice financier 2023 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU l'offre de services transmise le 10 octobre 2023 par la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin à la municipalité, aux fins d'effectuer l'audit des états financiers consolidés pour les exercices se terminant le 31 décembre 2023, 2024 et 2025 et comprenant l'audits spécifiques à la TECQ s'élevant à 42 510$ pour trois ans;

ATTENDU QUE les coûts sont répartis comme suit :

Pour l'année se terminant au 31 décembre 2023 : 12 895$;
Pour l'année se terminant au 31 décembre 2024 : 13 495$;
Pour l'année se terminant au 31 décembre 2025 : 13 995$;
L'audit pour la reddition de compte pour TECQ : 2 125$;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, secondé par M. Jean Lachance, et il est résolu :

- De mandater la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin, en respect de la soumission reçue le 10 octobre 2023 pour effectuer les travaux suivants, et ce pour les années se terminant au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 au montant de 42 510$ plus taxes ;

  - La vérification de l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
  - La préparation et la vérification du rapport annuel sous la forme demandée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
  - Les chiffriers et les régularisations;
  - La comptabilisation des immobilisations et des règlements d'emprunt aux activités d'investissement;
  - La comptabilisation et l'amortissement des immobilisations;
  - La présentation d'une lettre de recommandation (le cas échéant);
  - L'exécution de tout autre travail que vous jugerez nécessaire;
  - Le sommaire de l'information financière;
  - La présentation du rapport financier aux membres du conseil;
  - La préparation des déclarations de revenus au fédéral et au provincial pour l'exercice financier terminé le 31 décembre de l'année de l'audition;
  - La vérification de la reddition de comptes dans le cadre de la taxe sur l'essence (TECQ).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-208

5.4 Nomination du maire suppléant

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu de nommer Mme Sandrine Reix comme maire suppléante.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-209

5.5 Site Internet – Deuxième versement

ATTENDU QUE par la résolution 2023-05-100 la municipalité a accepté la proposition soumise par M. Daniel Parent afin d'effectuer la refonte du site Internet;

ATTENDU la réception d'une deuxième facture d'honoraires, en date du 10 octobre 2023, d'un montant 2 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu :

- D'autoriser le deuxième paiement de la facture de M. Daniel Parent, au montant de 2 000$, pour le travail effectué à ce jour ;

- De payer la dépense à même le poste budgétaire : « Gestion financière et administrative – Administration et informatique ».

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

2023-11-210
N° de résolution
ou annotation

5.6 CPTAQ – Autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricole / 5414, Chemin Royal, lot 6 281 967

ATTENDU QU'une demande d'utilisation d'un terrain à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q. c. P41.1, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;

- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;

- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la LPTAA;

ATTENDU QUE le demandeur, Onésime Pouliot Petits Fruits, locataire du lot 6 281 967 (matricule 7097-31-4951), a déposé une demande visant l'implantation d'hébergements temporaires sans fondation destinés aux travailleurs étranger temporaire (TET) et travailleurs agricoles saisonniers (TAS), notamment pour l'installation de d'un groupe de 3 roulottes (maisons mobiles) afin d'y loger 1 groupe de 12 personnes.

ATTENDU QUE ces groupes de maisons sont disposés afin de maximiser les équipements (électroménagers, installations septiques...) et de favoriser l'intimité de voisinage à l'opposé des roulottes disposés parallèlement de façon traditionnelle.

ATTENDU QUE la demande vise une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 0.1570 hectare pour l'implantation d'hébergement temporaire sans fondations ;

ATTENDU l'analyse faite par l'officier municipal, confirmant que la présente demande ne déroge pas à la réglementation municipale ;

ATTENDU la situation en lien avec l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées n'est pas autrement affectée ;

ATTENDU QUE la disponibilité d'autres espaces hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité n'est pas possible ;

Il est proposé par M. Luc Blouin appuyé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu que la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande du locataire du lot 6 281 967 à des fins autres que l'agriculture, voir spécifiquement pour l'implantation d'hébergements temporaires sans fondation destinés aux travailleurs étranger temporaire (TET) et travailleurs agricoles saisonniers (TAS). La municipalité appui le projet et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

2023-11-211
N° de résolution ou annotation

5.7 Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt concernant la réfection de la Côte Lafleur

ATTENDU QUE le conseil municipal peut décréter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses prévues au Règlement d'emprunt numéro 2023-399 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans afin de pourvoir aux dépenses du règlement d'emprunt numéro 2023-399 concernant la réfection de la Côte Lafleur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu :

- **D'AUTORISER** l'ouverture d'un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 410 156$ $, sous forme de prêt à terme, auprès de la Caisse populaire de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans, et ce, au taux préférentiel ;
- Que les intérêts pour cet emprunt temporaire sont payables mensuellement;
- Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans et les documents nécessaires à cet emprunt temporaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-212

5.8 Emprunt temporaire dans le cadre de la TECQ – Réfection de la Côte Lafleur

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans effectue un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du Programme de la TECQ est prévu ;

ATTENDU QUE les versements de ladite aide financière serviront à défrayer les coûts reliés aux travaux 2023 en voirie et en infrastructure de la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans suite à l'acceptation de la programmation par le ministère ;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE la programmation de travaux révisée numéro 6 dans le cadre du programme TECQ (2019-2023) a été approuvée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1 mai 2023, par la résolution numéro 2023-05-099, ainsi que par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 10 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, appuyée par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu :

N° de résolution ou annotation

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans autorise l'ouverture d'un prêt temporaire, pour un montant n'excédant pas 365 475$, auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;
- **QUE** M. Jean Lapointe, maire, et Nancy Clavet, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans tous les documents reliés à cette demande ;
- **QUE** le remboursement de l'emprunt temporaire se fera dès la réception du remboursement de la TECQ ;
- **QUE** les intérêts seront payés à même les dépenses courantes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-213

5.9 Dépôt d'une demande de financement au programme de subvention d'Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge

ATTENDU le programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec visant à aider les municipalités à améliorer l'offre de recharge des véhicules électriques dans les centres-villes ;

ATTENDU que l'accès aux installations de Circuit électrique est limité sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'améliorer l'offre de recharge pour les voitures électriques sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'installation de bornes à proximité du centre administratif et à l'église viendrait améliorer l'accessibilité à des bornes de recharge électrique dans le noyau villageois ;

ATTENDU QUE la réalisation d'un tel projet est cohérente avec les priorités de la planification stratégique de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu :

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans appuie le projet d'installation d'une borne de recharge double dans le stationnement du centre administratif et dans le stationnement de l'église afin d'améliorer son offre de services aux visiteurs aussi qu'aux locataires de ce secteur n'ayant pas de telle installation à leur logement ;
- QUE le conseil municipal confirme son intérêt et sa volonté de déposer une demande de financement au programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

6. Sécurité publique

2023-11-214

6.1 Achat d'équipements pour le service incendie

ATTENDU QUE l'achat d'équipements pour le service incendie est requis, comprenant :

- Deux radios, batteries et prise

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

- 2 cylindres
- 2 paires de gants
- 5 paires de bottes en cuir
- Assortiment de joint thorique
- 2 tablettes plus étuis et clés LTE
- Frais de transports

ATTENDU QUE la dépense s'élève à 8 701.50$ plus taxes et que ces dépenses étaient prévues au budget 2023 ;

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu :

- D'autoriser le service incendie à effectuer les dépenses citées ci-dessus;
- De payer la dépense à même le poste budgétaire : Sécurité incendie – Achat d'équipement ».

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-215

6.2 Embauche d'un pompier

Il est proposé par Mme Sandrine, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu d'accepter l'embauche de Mme Laurence Carrier comme nouveau pompier déjà formé pour la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

7. Transport routier

2023-11-216

7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération – demande de prolongation au MTQ – Dossier # TLU67493

ATTENDU l'annonce d'une aide financière de 230 156$ du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération, pour la réfection de la Côte Lafleur, le 18 février 2022 ;

ATTENDU QU'en raison d'un retard les travaux ont débuté le 23 octobre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation au ministère des Transport puisque les travaux devaient se terminer au plus tard le 31 décembre 2023 ;

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Jean Lachance, et il est résolu :

- D'informer le ministère des Transports du Québec que la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans a toujours l'intention d'effectuer les travaux prévus dans la Côte Lafleur selon le nouvel échéancier soumis par Mme Nancy Clavet, directrice générale et dont les travaux seront réalisés au plus tard le 31 décembre 2023; (l'échéancier des travaux sera annexé au procès-verbal) ;

- De demander au Ministère une prolongation dans le cadre de ce projet, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023 ;

N° de résolution ou annotation

- De transmettre le nouvel échéancier des travaux au MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-217

7.2 Entente pour la fermeture de route avec le MTQ

ATTENDU QUE le MTQ désire avoir une entente avec les municipalités pour la gestion des routes lors de fermeture ;

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec l'entente puisque celle-ci n'occasionne aucun frais pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, secondé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu d'autoriser la directrice générale et le maire à signer l'entente de fermeture de route du MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-218

7.3 Déneigement – Portion de la Route du Mitan

ATTENDU QUE par la résolution 2023-09-180 les contrats ont été attribués aux entrepreneurs dans le cadre du déneigement de certaines rue sises sur le territoire municipal ;

ATTENDU QUE l'ouverture de la portion de la route du Mitan partant du 40 route du Mitan jusqu'à la municipalité de Sainte-Famille se fait à chaque printemps, mais que ladite résolution n'en fait pas mention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, secondé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu d'accorder le contrat d'ouverture de cette portion de la route du Mitan à M. Claude Gosselin, au montant de 180$/heure.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-219

7.4 Fermeture de la route du Mitan

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé secondé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu de fermer la Route du Mitan pour la saison hivernale 2023-2024, du 1er novembre 2023 jusqu'au 1er mai 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2023-11-220

7.5 Fermeture de la route du Mitan pour la tenue d'une activité en juin 2024 – Tour de l'île

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la demande du Tour de l'île d'Orléans 2024 ;

ATTENDU QUE l'organisation Tour de l'île désire proposer un parcours de course à pied sur la Route du Mitan pour un total de 16 kms ;

ATTENDU QUE l'activité se tiendra le 15 juin 2024 de 8 hrs à 12 hrs ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

N° de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, secondé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu d'autoriser la tenue de l'activité telle que proposé et de confirmer la fermeture de la Route du Mitan pour la tenue de l'évènement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

8. Hygiène du milieu

2023-11-221

8.1 Achat de polymère

ATTENDU QUE dans le cadre du projet en commun de traitement des boues, l'achat de polymère est requis ;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Chemo, en date du 26 octobre 2023 totalisant un montant de 4 897.50$ plus taxes qui se détaille comme suit :

CMX 143 destiné à la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans 25 sacs de 10 kg à 8.46$/kg : 2 115$ plus taxes ;

CMX 123 destiné à la municipalité de Sainte-Famille
25 sacs de 25 kg à 9.73$/kg : 2 432.50$
Frais de transport : 350$

En conséquence, il est proposé par M. Alexandre Gagnon, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu :

- D'approuver la soumission de Chemco au montant de 4 897.50$ plus taxes;
- De transmettre la facture à la municipalité de Sainte-Famille pour les produits qui leurs sont destinés ;
- De payer la dépense à même la subvention confirmée par le MAMH le 27 octobre 2022 dans le cadre du programme - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité pour le projet de mise en commun du traitement des boues.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

9. Urbanisme, aménagement et développement

10. Loisirs et culture

2023-11-222

10.1 Fête des bénévoles – Buffet

ATTENDU QUE la fête des bénévoles aura lieu le 24 novembre 2023 au centre communautaire ;

ATTENDU QU'un buffet sera offert aux invités qui représentent approximativement 100 personnes ;

ATTENDU QUE l'entreprise « Buffet maison – La tradition d'aujourd'hui » sera le traiteur mandaté, pour un montant de 2 144$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 6 octobre 2023 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu :

- D'accepter la proposition de « Buffet maison – La tradition d'aujourd'hui » pour un montant de 2 144$ plus taxes ;
- De payer la dépense à même le poste budgétaire : AUTRES – évènements spéciaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-223

10.2 Fête des bénévoles – Demande de permis d'alcool

ATTENDU QU'il se tiendra la fête des bénévoles, le 24 novembre 2023 ;

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu d'autoriser la consommation d'alcool lors de la soirée hommage et d'autoriser la directrice générale à signer la demande de vente de boisson alcoolisée pour l'évènement, de même qu'autoriser la dépense pour le permis d'alcool au montant de 57.50$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-224

10.3 Achat d'un billet – Souper/concert au profit de l'ABIO

Il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par M. Jean Lachance, et il est résolu d'autoriser l'achat d'un billet pour une activité Souper/Concert au profit de l'ABIO et qui se tiendra le 9 et le 10 novembre 2023 au restaurant « Les ancêtres » et auxquelles s'ajoute un encan silencieux.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-225

10.4 Chorale du Chœur de l'île – Contribution financière

ATTENDU QUE la chorale du Chœur de l'Île a fait une demande de participation financière pour 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, secondé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu de verser un montant de 50 $ en guise de participation.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-226

10.5 Fête de Noël – Achat de cadeaux pour les enfants

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu d'autoriser l'achat de cadeaux de Noël pour les enfants de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, dont l'inscription devra se faire avant le 1 décembre 2023 et d'attribuer un montant de 600$ pour les cadeaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-11-227

10.6 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme PAFIRSPA

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le programme PAFIRSPA permet de réaliser des projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air accessible à la population;

ATTENDU le projet de reconstruction du pavillon de la patinoire s'arrime parfaitement avec les orientations de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le projet de reconstruction du pavillon sportif de la patinoire ;

ATTENDU la date limite fixée au 5 décembre 2023 pour déposer une demande de subvention dans le cadre du PAFIRSPA, Volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives, pour le pavillon des sports ;

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu :

- **QUE** ce conseil municipal autorise la présentation d'une demande au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de reconstruction du pavillon des sports ;
- **CONFIRME** son engagement financier pour sa part des coûts admissibles au projet plus les frais incidents non admissibles à une aide financière, ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs admissibles avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;
- **AUTORISE** le maire ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Sant-Jean-de-l'Île-d'Orléans, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

11. Correspondance

12. Varia

2023-11-228

12.1. Prime au rendement à la directrice générale

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tient à remercier Mme Nancy Clavet, directrice générale, pour son excellent travail administratif, d'équipe et de collaboration ;

ATTENDU le bon dévouement constant et la loyauté dont fait preuve Mme Clavet dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU QUE M. Jean Lapointe demande le vote ;

ATTENDU QUE messieurs Luc Blouin, Jean Lachance, Alain Létourneau, Alexandre Gagnon et Mme Sandrine Reix ont voté en faveur de la prime de rendement et que monsieur Frédéric Lagacé a voté en défaveur ;

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu :

QUE le conseil municipal, afin de souligner leur appréciation à la directrice générale, accorde une prime au rendement de deux mille dollars (2 000$) à Mme Nancy Clavet, pour son travail au sein de l'équipe municipale.

Adopté à la majorité des conseillers (ère) présent(e)s.

12.1. Mention de remerciement à titre posthume

Une mention est faite afin de remercier madame Nicole Pelchat, à titre posthume, pour ses 30 années de service et d'implication à titre de bénévole sur le comité de la bibliothèque de la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans.

13. Suivi de dossiers

14. Période de questions

Une période de questions est tenue. Le Conseil a pris acte des questions et commentaires qui ont été posés.

1. Pourquoi la municipalité installe une énorme patinoire, vu le faible nombre d'usagers ? Est-ce possible de l'installer plus petite ?
2. Concernant le budget 2023, au poste Sécurité Incendie, pourquoi ça a doublé ?
3. Concernant la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, pourquoi y a-t-il un grand écart par rapport aux revenus estimés dans le budget 2023 ?
4. Concernant les nouvelles bornes de recharges pour lesquelles le conseil municipal désire effectuer une demande de subvention, y a-t-il une étude qui a été réalisée à cette fin ? Les bornes de recharges existantes sont telles si désuètes ? Qu'est-ce qui justifie cet achat éventuel ?
5. Y a-t-il des sanctions possibles lorsque des citoyens laissent en bordure d'un chemin des grosses vidanges ou gros rebuts?
6. Y a-t-il un petit budget d'allouer afin d'acheter des jouets pour les jeunes qui utilisent la salle communautaire ?
7. Y a-t-il des plans du bâtiment de la patinoire de réalisés?

2023-11-229

Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Luc Blouin à 20h08.

Le maire Jean Lapointe atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Lapointe, maire

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 6 novembre 2023;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 6 novembre 2023.

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière